

**Assemblée générale**

Distr. générale
27 septembre 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Point 129 de l'ordre du jour

**Financement de la Mission d'appui
des Nations Unies au Timor oriental****Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental :
rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant
du 1^{er} juillet 2002 au 30 juin 2003 et projet de budget
pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005****Rapport du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires**

Crédit ouvert pour 2002/03	292 000 000 dollars
Dépenses de 2002/03	287 941 100 dollars
Crédit ouvert pour 2003/04	208 827 500 dollars
Projet de budget du Secrétaire général pour 2004/05	85 333 400 dollars
Recommandation du Comité consultatif pour 2004/05	85 153 700 dollars

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

I. Introduction

1. On trouvera dans le présent rapport, aux paragraphes 28 et 31, des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires tendant à une réduction de 179 700 dollars de l'enveloppe proposée dans le projet de budget de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 (A/59/290). On y trouvera aussi un certain nombre d'observations et de recommandations concernant l'administration et la gestion de la Mission et les économies supplémentaires qui pourraient être réalisées (voir par. 25, 34, 37 et 39).

2. Les documents sur lesquels le Comité consultatif s'est fondé pour examiner le financement de la MANUTO sont énumérés à la fin du présent rapport.

II. Rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2002 au 30 juin 2003

3. Sur la recommandation du Comité consultatif, l'Assemblée générale a, dans sa résolution 56/296 du 27 juin 2002, ouvert pour inscription au Compte spécial de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental, au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2002 au 30 juin 2003, un crédit d'un montant de 305 242 700 dollars comprenant 292 millions de dollars pour l'établissement et le fonctionnement de la Mission, 11 825 900 dollars pour le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et 1 416 800 dollars pour la Base de soutien logistique des Nations Unies.

4. Les dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2002 au 30 juin 2003 se sont chiffrées à un montant brut de 287 941 100 dollars (montant net : 279 708 200 dollars), soit 4 058 900 dollars de moins que le montant brut du crédit ouvert (292 millions de dollars) (voir A/58/636, sect. III.A).

5. Le Comité rappelle que le Secrétaire général avait prévu pour la Mission, au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2002 au 30 juin 2003, un budget de fonctionnement d'un montant brut de 318 430 200 dollars. Or, les dépenses effectives de l'exercice s'élèvent à un montant brut de 287 941 100 dollars, ce qui fait apparaître un taux d'exécution du budget de 90,4 %. Ce taux aurait été plus bas si d'importants dépassements de crédit n'avaient pas été enregistrés à certaines rubriques budgétaires (voir plus loin les paragraphes 7, 8 et 37). **Bien que le taux d'exécution du budget soit dans les limites du raisonnable compte tenu du degré d'incertitude que présentent les budgets des missions sur le terrain, le Comité estime qu'il y aurait moyen d'améliorer les prévisions budgétaires, en particulier en tenant davantage compte des données effectives les plus récentes plutôt que d'appliquer automatiquement les coûts standard.** Ainsi, alors qu'il ressort du rapport sur l'exécution de la MANUTO que le coût moyen effectif des voyages au titre de la rotation et du rapatriement a été de 707 dollars par voyage pour les membres des contingents et de 1 381 dollars par voyage pour les membres de la police civile, et que les montants budgétisés étaient de 600 et 1 800 dollars, respectivement, des chiffres qui ne représentent pas les dépenses effectives des exercices précédents ont à nouveau été utilisés dans les prévisions budgétaires pour 2004/05.

6. Le solde inutilisé de 4 058 900 dollars tient principalement au déploiement d'un nombre moins élevé que prévu d'observateurs militaires (111 en moyenne, pour un effectif autorisé de 120), de membres de contingents (4 010 en moyenne, pour une moyenne prévue de 4 221) et de membres de la police civile (688 en moyenne, pour une moyenne prévue de 777), ainsi qu'à des besoins moins importants que prévu au titre des transports aériens, en raison d'une réorganisation des opérations d'appui aérien. **Le Comité se félicite des résultats de la réorganisation des opérations d'appui aérien de la Mission.**

7. Le solde inutilisé de 4 058 900 dollars a été en partie contrebalancé par des dépenses plus élevées que prévu au titre des Volontaires des Nations Unies, dues principalement à l'inscription dans les comptes de l'exercice de charges se rapportant à l'exercice précédent, et au titre des transports terrestres, des installations et infrastructures, des consultants, des voyages et de l'achat de matériel et de fournitures pour les services médicaux.

8. Le Comité a reçu, à sa demande, des renseignements supplémentaires sur les dépassements de crédits au titre des transports terrestres (les dépenses ayant été de 57 % supérieures aux montants approuvés). Ces renseignements figurent à l'annexe I du présent document. Le Comité constate que l'augmentation est notamment due à l'inscription dans les comptes de l'exercice de charges se rapportant à l'exercice précédent (voir aussi le paragraphe 10 ci-après).

9. La section III.B du rapport sur l'exécution du budget (A/58/636) indique pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2001 au 30 juin 2002 un montant total de 10 525 000 dollars au titre des autres recettes et ajustements, montant qui comprend 4 334 000 dollars d'intérêts créditeurs, 2 830 000 dollars de recettes diverses et 3 432 000 dollars correspondant à la réduction ou à l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs, dont ont été déduits 71 000 dollars représentant des ajustements sur exercices antérieurs. **Le Comité demande que dans le prochain rapport sur l'exécution du budget de la Mission, les ajustements sur exercices antérieurs, notamment les annulations d'engagements d'exercices antérieurs, fassent l'objet d'une brève explication.**

10. Le Comité a déjà fait observer que l'importance des économies régulièrement réalisées par la Mission au titre d'engagements d'exercices antérieurs résultait d'un manque de rigueur dans l'engagement des fonds et traduisait des carences au niveau de l'exécution du budget et du suivi requis en la matière, et demandé que des efforts soient faits pour régler ces problèmes (voir A/57/772/Add.11, par. 6). Certaines dispositions ont été prises pour donner suite à cette recommandation, comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général présentant le projet de budget de la MANUTO pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 (A/59/290, partie V). **Toutefois, le fait que des charges se rapportant à l'exercice précédent aient été inscrites dans le compte de l'exercice considéré et que des engagements d'exercices antérieurs aient été annulés, comme il ressort du rapport sur l'exécution du budget, semble indiquer qu'il faudrait prendre des mesures supplémentaires pour que l'exécution du budget s'améliore et fasse l'objet d'un meilleur suivi.**

11. On trouvera dans la section III ci-après, relative au projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005, les observations du Comité consultatif au sujet des renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget au titre de divers objets de dépense.

Renseignements sur l'exécution du budget de l'exercice 2004/05

12. Dans sa résolution 58/260 B du 18 juillet 2004, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager, pour le fonctionnement de la Mission du 1^{er} juillet au 31 octobre 2004, des dépenses d'un montant brut de 30 485 600 dollars. Au 31 août 2004, les dépenses s'élevaient à un montant brut de 9 669 200 dollars. Le Comité note que si les dépenses continuent d'être engagées au même rythme, à raison d'environ 5 millions de dollars par mois, il faudra quelque 60 millions de dollars pour couvrir les besoins de la Mission pendant 12 mois, du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005.

13. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 juillet 2004, un montant total de 1 898 662 000 dollars avait été mis en recouvrement auprès des États Membres au titre de la MANUTO/ATNUTO depuis sa création. À la même date, un montant total de 1 797 137 000 dollars avait été versé, ce qui laissait un solde à recevoir de 101 525 000 dollars. Au 31 août 2004, la Mission avait un solde de trésorerie de 31,3 millions de dollars et ses engagements non réglés pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2002 au 30 juin 2003 s'élevaient à 16 millions de dollars.

14. Le Comité consultatif a été informé que les montants remboursés au titre des contingents jusqu'au 30 avril 2004 s'élevaient à 325 186 200 dollars et que le montant dû pour la période du 1^{er} mai au 31 août 2004 était de 3 908 000 dollars. S'agissant du matériel appartenant aux contingents, le Comité a été informé qu'au 31 août 2004 un montant de 165 051 200 dollars avait été remboursé et que le montant dû était estimé à 2 164 700 dollars, les engagements non réglés se chiffrant au total à 50 888 800 dollars. Quarante-trois demandes d'indemnisation suite à un décès ou à une infirmité avaient donné lieu à des versements de 1 379 000 dollars au 31 août 2004; il n'y avait pas de demande en attente et les engagements non réglés s'élevaient à 40 000 dollars.

15. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 juillet 2004, le tableau d'effectifs de la MANUTO se présentait comme suit :

	<i>Nombre de postes autorisés</i>	<i>Nombre de postes pourvus</i>	<i>Pourcentage de postes vacants</i>
Observateurs militaires	42	43	(2,3)
Contingents	435	420	3,4
Police civile	157	136	13,4
Personnel international	278	218	21,6
Personnel recruté sur le plan national	614	585	4,7
Volontaires des Nations Unies	144	104	27,8

III. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005

A. Mandat et résultats prévus

16. Le Comité consultatif note avec satisfaction que la Mission a fait des efforts pour que ses prévisions budgétaires répondent mieux aux règles de la budgétisation

axée sur les résultats. Toutefois, il souligne que la partie V du projet de budget (A/59/290), qui récapitule des mesures prises pour donner suite aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, du Comité des commissaires aux comptes et du Bureau des services de contrôle interne, n'indique pas la suite qui a été donnée aux observations et recommandations qu'il a faites au paragraphe 13 de son rapport A/57/772/Add.11, où il a demandé que le texte ayant trait à l'exécution du mandat, dans le rapport sur l'exécution du budget, et au mandat et aux résultats escomptés, dans le projet de budget, soit modifié de manière à ce qu'un lien clair soit établi entre le cadre axé sur les résultats et le plan d'exécution du mandat.

17. Comme l'indique le paragraphe 6 du rapport sur l'exécution du budget (A/58/636), le budget de 2002/03 ne contenait pas de tableau type énonçant les résultats escomptés qui auraient servi de données de référence pour mesurer l'exécution du budget et en rendre compte. À titre transitoire, les données sur l'exécution du budget avaient été présentées autrement. Les représentants de la Mission avaient donné au Comité l'assurance que le prochain rapport sur l'exécution du budget suivrait parfaitement la présentation axée sur les résultats.

18. Le mandat actuel de la MANUTO découle de la résolution 1543 (2004) du 14 mai 2004, dans laquelle le Conseil de sécurité a accueilli avec satisfaction la recommandation du Secrétaire général visant à proroger le mandat de la MANUTO pour une nouvelle phase de consolidation d'un an, a décidé de proroger le mandat de la Mission pour une période de six mois, l'objectif étant de le proroger ensuite de nouveau pour une dernière période de six mois, jusqu'au 20 mai 2005, et a également décidé de réduire l'effectif de la Mission et d'en modifier les attributions. Les tableaux présentés dans le projet de budget correspondent aux trois programmes prescrits dans la résolution 1543 (2004) et décrits en détail dans le rapport du Secrétaire général sur la MANUTO en date du 29 avril 2004 (S/2004/333) (administration publique et appareil judiciaire du Timor-Leste et administration de la justice à l'égard des crimes graves, renforcement du maintien de l'ordre au Timor-Leste, et sécurité et stabilité du Timor-Leste), auxquels s'ajoute une composante appui.

19. Dans sa résolution 1543 (2004), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui présenter, pour examen en novembre 2004, des recommandations sur les tâches et la structure de la composante police et de la composante militaire et a souligné que le Groupe des crimes graves devait achever ses enquêtes pour novembre 2004 et terminer les mises en jugement et autres activités le plus rapidement possible et au plus tard le 20 mai 2005. À sa demande, le Comité consultatif a été informé que comme suite à la demande figurant dans la résolution 1543 (2004) au sujet des tâches et de la structure de la composante police et de la composante militaire de la MANUTO, une mission d'évaluation technique se rendrait auprès de la Mission en octobre 2004. Le Comité fait observer que les recommandations que le Secrétaire général doit présenter au Conseil en novembre 2004 pourraient entraîner des modifications de l'effectif de la Mission.

20. Le Comité fait observer que d'après le paragraphe 4 du projet de budget, les réalisations escomptées sont celles qui sont nécessaires pour que la Mission puisse atteindre l'objectif fixé par le Conseil de sécurité dans les délais prévus, mais que le descriptif des trois programmes, dans le projet de budget, n'indique pas clairement quand les divers produits seront exécutés, ce qui donne

l'impression qu'ils prendront fin brusquement le 20 mai 2005, alors qu'en fait les effectifs devraient être réduits progressivement au cours de la période précédant le 20 mai. En outre, la présentation des indicateurs de succès doit encore être améliorée (par exemple, l'indicateur 1.1.3 est en fait un facteur externe).

B. Ressources nécessaires

21. Le projet de budget de la MANUTO pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 se chiffre à un montant brut de 88 333 400 dollars, dont un montant brut de 77 251 500 dollars au titre des opérations de la Mission pour la période du 1^{er} juillet 2004 au 20 mai 2005 et un montant brut de 8 081 900 dollars au titre du lancement des activités de liquidation pour la période du 21 mai au 30 juin 2005. Il comprend des contributions volontaires en nature budgétisées d'une valeur de 53 300 dollars au titre des opérations et de 6 700 dollars au titre du lancement des activités de liquidation. Le projet de budget reprend et remplace les prévisions budgétaires pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2004 présentées dans le rapport du Secrétaire général daté du 14 mai 2004 (A/58/795).

22. Le projet de budget couvre le déploiement de 42 officiers de liaison (observateurs militaires), de 310 membres de contingents, d'un groupe d'intervention international de 125 personnes, de 157 membres de la police civile, de 58 conseillers civils, de 277 fonctionnaires internationaux, de 614 fonctionnaires recrutés sur le plan national et de 144 Volontaires des Nations Unies. Il couvre aussi le maintien pendant une période de trois mois (juillet-septembre 2004) d'un Groupe de la transition administrative composé de 109 civils (24 fonctionnaires internationaux, 35 Volontaires des Nations Unies et 50 agents des services généraux recrutés sur le plan national) qui s'occupera des activités liées à la réduction des effectifs de la Mission et à la liquidation des avoirs dont elle n'a pas besoin pour ses opérations réduites (A/59/290, par. 7).

1. Militaires et personnel de police

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2003/04^a</i>	<i>Effectif proposé pour 2004/05</i>	<i>Variation</i>
Observateurs militaires	95	42	(53)
Contingents	3 405	435	(2 970)
Police civile	550	157	(393)
Unités de police constituées	125	–	(125)

^a Effectif approuvé le plus élevé.

23. Il est proposé de réduire de 72 848 400 dollars, ou 80,7 %, le montant alloué pour 2003/04 au titre des militaires et du personnel de police, compte tenu de la réduction de l'effectif autorisé et du rapatriement d'une partie des militaires et policiers.

2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2003/04</i>	<i>Effectif proposé pour 2004/05</i>	<i>Variation</i>
Personnel international	399	277	(122)
Personnel recruté sur le plan national	928	614	(314)
Volontaires des Nations Unies	209	144	(65)
Conseillers civils	89	58	(31)

Recommandations concernant les postes

Direction exécutive et administration

24. L'effectif proposé au titre de la direction exécutive et de l'administration (Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, Bureau du Directeur du Bureau du Représentant spécial et Bureau du Conseiller juridique) reflète des ajustements résultant de la réduction de l'effectif global de la Mission et de la modification de ses attributions; ainsi, le Représentant spécial du Secrétaire général, qui avait rang de Secrétaire général adjoint, aura désormais celui de Sous-Secrétaire général, et le Directeur de son bureau, auparavant un fonctionnaire de la classe D-2, occupera désormais un poste D-1. L'effectif proposé reflète aussi :

- La création, au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, de deux postes d'administrateur recruté sur le plan national (dont les titulaires assisteront les responsables des questions relatives à l'égalité des sexes et au VIH/sida) et d'un poste supplémentaire de Volontaire des Nations Unies (dont le titulaire sera l'assistant spécial du Représentant spécial);
- La suppression, au Bureau du Directeur du Bureau du Représentant spécial, de deux postes P-4 et d'un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national, et la création à ce bureau de deux postes P-3 et de trois postes de Volontaire des Nations Unies (deux des titulaires devant occuper des fonctions de traducteur et d'interprète et le troisième être chargé du protocole);
- La suppression d'un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan international et de deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et la création d'un poste de Volontaire des Nations Unies (assistant administratif) au Bureau du Conseiller juridique.

25. **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection au tableau d'effectifs proposé au titre de la direction exécutive et de l'administration. Toutefois, comme une des principales tâches de la MANUTO est de renforcer les capacités nationales, il recommande que dans toute la mesure possible, la Mission remplace les administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan international par du personnel recruté sur le plan national. Il demande que les économies résultant de l'application de cette recommandation soient indiquées dans le prochain rapport sur l'exécution du budget et que, s'il n'est pas fait appel à un nombre suffisant d'administrateurs et d'agents des services généraux recrutés sur le plan national, les autres dispositions prises soient décrites et justifiées de façon détaillée.**

Programme 1
Administration publique et justice au Timor-Leste et justice
en matière de crimes graves

26. Au cours de l'exercice 2004/05, les activités du programme 1 seront mises en œuvre par le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, le Bureau des affaires politiques, le Bureau des droits de l'homme, le Bureau de l'information, le Bureau de liaison avec le Groupe d'appui civil et le Groupe des crimes graves. L'effectif proposé pour le programme 1 reflète des ajustements résultant de la réduction de l'effectif global de la Mission et de la modification de ses attributions; ainsi, le Représentant spécial adjoint, qui avait rang de Sous-Secrétaire général, occupera désormais un poste D-2 et le Groupe des crimes graves sera temporairement renforcé pour pouvoir faire face à la charge de travail, compte tenu de la fermeture du Bureau de liaison de Jakarta. Le Comité a été informé que le Bureau de Jakarta avait été fermé en mai 2004 et que les activités de la Mission n'en n'avaient pas souffert.

27. Le tableau d'effectifs proposé pour le programme 1 reflète aussi les propositions suivantes :

- Au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général : déclassement de P-4 à P-3 du poste d'assistant spécial du Représentant spécial adjoint et création d'un poste P-2 (assistant exécutif du Représentant spécial adjoint);
- Au Bureau des affaires politiques : suppression d'un poste P-4 et création d'un poste d'administrateur recruté sur le plan national (spécialiste des affaires politiques);
- Au Bureau des droits de l'homme : suppression de 1 poste P-5, de 10 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et de 1 poste de Volontaire des Nations Unies, et création de 17 postes d'administrateur recruté sur le plan national (16 spécialistes des droits de l'homme et 1 interprète/traducteur);
- Au Bureau de l'information : suppression de trois postes P-3 et d'un poste d'agent des services généraux (autres classes) et création de deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (assistants d'information);
- Au Bureau de liaison avec le Groupe d'appui civil : création d'un poste P-3 (spécialiste de l'évaluation);
- Au Groupe des crimes graves : suppression de 2 postes de fonctionnaire international occupés par des juges du tribunal de district de Dili (1 P-5 et 1 P-4), déclassement à P-2/1 de 6 postes P-3 et création de 4 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et de 16 postes de Volontaire des Nations Unies.

28. **Le Comité consultatif recommande l'approbation du tableau d'effectifs proposé pour le programme 1, sous réserve de ce qui suit : a) la création d'un poste P-2 d'assistant exécutif du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général ne semble pas justifiée, étant donné la réduction de l'effectif global de la Mission et la modification de ses attributions, et compte tenu du fait qu'il existe déjà un poste d'assistant spécial (de la classe P-4 mais devant être**

déclassé à P-3); et b) le Comité ne voit pas bien pourquoi il faudrait créer, au Bureau de liaison avec le Groupe d'appui civil, un poste P-3 supplémentaire pour un spécialiste de l'évaluation qui s'occuperait des activités des conseillers civils, et il souligne que le nombre de conseillers civils doit être ramené de 89 en 2003/04 à 58 en 2004/05. L'annexe II indique la répartition des 58 conseillers par domaine d'activité, titre et classe.

29. En ce qui concerne l'effectif proposé pour le Groupe des crimes graves, qui reflète notamment la suppression de 2 postes de fonctionnaire international (1 P-5 et 1 P-4) et la création de 4 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et de 16 postes de Volontaire des Nations Unies, soit une augmentation nette de 18 postes, le Comité note qu'une fois les activités d'enquête achevées, l'effectif du Groupe doit être réduit de 18 personnes (7 fonctionnaires internationaux, 9 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies). Le Comité rappelle que dans sa résolution 1543 (2004), le Conseil de sécurité a souligné que le Groupe devrait achever ses enquêtes en novembre 2004 au plus tard. **Le Comité compte que l'effectif du Groupe sera alors à nouveau ajusté en fonction des tâches qui resteront à accomplir une fois les enquêtes terminées.**

Programme 2

Renforcement du maintien de l'ordre au Timor-Leste

30. Les activités relevant du programme 2 continueront d'être mises en œuvre par le Bureau du Conseiller principal pour les questions de police. L'effectif proposé pour ce bureau reflète des ajustements résultant de la réduction de l'effectif global de la Mission et de la modification de ses attributions, notamment la suppression de 2 postes P-4 et de 20 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (interprètes et traducteurs). **Le Comité consultatif recommande l'approbation de l'effectif proposé pour le Bureau du Conseiller principal pour les questions de police.**

Programme 3

Sécurité et stabilité du Timor-Leste

31. Les activités relevant du programme 3 continueront d'être mises en œuvre par le Bureau du commandant de la force. L'effectif proposé pour ce bureau reflète des ajustements résultant de la réduction de l'effectif global de la Mission et de la modification de ses attributions, notamment la suppression de 1 poste d'agent des services généraux (autres classes) (assistant administratif) et de 25 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (interprètes et traducteurs). **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection aux changements qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs du Bureau du commandant de la force. Toutefois, il estime qu'étant donné la réduction de l'effectif de la composante militaire de la Mission et la modification de ses attributions, le maintien du poste de commandant de la force à la classe D-2 ne se justifie pas; il recommande donc que le poste soit déclassé de D-2 à D-1 (voir les paragraphes 24 à 27 plus haut et le paragraphe 33 ci-après).**

Composante appui

32. C'est la Division de l'administration qui assure l'appui aux opérations de la Mission; l'effectif proposé pour cette entité reflète des ajustements résultant de la réduction de l'effectif global de la Mission et la modification de ses attributions. Le changement net résulte de la suppression de 107 postes de fonctionnaire international, de 281 postes d'agent recruté sur le plan national et de 77 postes de Volontaire des Nations Unies. L'effectif proposé comprend 109 postes (1 D-1, 4 P-5, 1 P-4, 3 P-3, 15 agents du Service mobile, 50 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 35 Volontaires des Nations Unies) pour un Groupe de la transition administrative qui, pendant une période de trois mois (de juillet à septembre 2004) s'occupera des activités liées à la réduction de l'effectif global de la Mission et à la liquidation des avoirs que la réduction des opérations aura rendus superflus.

33. L'effectif proposé pour la Division de l'administration reflète aussi le déclassement de D-2 à D-1 du poste de chef de l'administration, le déclassement de D-1 à P-5 des postes de chef des Services administratifs et de chef des Services d'appui intégrés, le déclassement de P-5 à P-4 de tous les postes de chef de section, y compris celui de chef de la Section de la sécurité, et le déclassement à P-3 d'un poste P-5 et d'un poste P-4 du Bureau du chef de l'administration.

34. **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection aux changements qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs de la Division de l'administration. Toutefois, il estime qu'étant donné la réduction considérable des opérations de la Mission, l'effectif de certaines unités administratives de la Division, notamment le Centre d'appui conjoint, la Section des opérations aériennes et la Section de l'approvisionnement, n'a pas été ramené à un niveau approprié, qui corresponde aux tâches restant à exécuter. Il ne recommande pas de réductions précises de l'effectif de ces unités, mais compte que le rapport sur l'exécution du budget de 2004/05 indiquera les mesures prises pour donner suite à cette observation et les économies réalisées.**

3. Dépenses opérationnelles

<i>Montant alloué pour 2003/04</i>	<i>Montant proposé pour 2004/05</i>
65 551 300	31 736 400

35. Le montant estimatif des dépenses opérationnelles pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 représente une diminution de 33 814 900 dollars, soit 51,6 %, par rapport au montant alloué pour l'exercice 2003/04. Cette diminution tient principalement à la réduction de l'effectif de la Mission et au fait qu'elle doit être liquidée.

Voyages

36. Le montant prévu au titre des voyages pour 2004/05, tel qu'il apparaît à la section II.A du projet de budget, s'élève à 484 500 dollars, soit 237 300 dollars de moins que le montant alloué pour 2003/04. Le montant de 484 500 dollars comprend 105 800 dollars au titre des voyages aux fins de formation, soit 71 200 dollars de moins que le montant alloué pour 2003/04, et 378 700 dollars au titre des autres

voyages, soit 166 100 dollars de moins que le montant alloué en 2003/04. D'après les renseignements complémentaires fournis au Comité, le montant de 378 700 dollars prévu pour les voyages non liés à la formation doit couvrir les déplacements du personnel technique qui se rendra au Siège, à New York, pour des consultations (97 500 dollars) et en divers endroits de la zone de la mission (64 900 dollars), ainsi que les déplacements du personnel du Département des opérations de maintien de la paix à destination de la Mission (105 000 dollars) et ceux du personnel administratif (111 300 dollars).

37. Le Comité consultatif note dans le rapport sur l'exécution du budget de 2002/03 qu'un dépassement de crédit considérable (424 800 dollars) a été enregistré au titre des voyages et qu'il représente une augmentation de 57 % des dépenses par rapport au montant budgétisé de 745 400 dollars. **Le Comité juge préoccupantes des dépenses non budgétisées de cette importance et compte que l'Administration prendra les mesures voulues pour rationaliser, surveiller et contrôler les dépenses de la Mission au titre des voyages. Il compte que des économies seront réalisées et qu'il en sera fait état dans le rapport sur l'exécution du budget de 2004/05. Il est également préoccupé par le fait que plus de 50 % des dépenses relatives aux voyages se rapportent aux déplacements du personnel administratif de la Mission. En outre, il note un important dépassement de crédit au titre des voyages aux fins de formation (205 700 dollars, pour un montant alloué de 65 000 dollars). Tout en reconnaissant l'utilité de la formation, il rappelle à l'Administration que l'évolution du mandat de la Mission et le fait qu'elle va être liquidée doivent être pleinement pris en compte. Il ne recommande pas de réductions précises des prévisions relatives aux voyages, mais compte que le rapport sur l'exécution du budget de 2004/05 fera apparaître des économies au titre des voyages du personnel.**

Installations et infrastructures

38. D'après les renseignements complémentaires qui ont été communiqués au Comité, les prévisions de dépenses au titre des installations et infrastructures sont de 9 285 600 dollars, soit 60,6 %, inférieures au montant alloué pour 2003/04, mais des ressources supplémentaires sont prévues pour l'achat de matériel de sécurité (319 500 dollars), des services de sécurité (40 000 dollars), des services de construction (500 000 dollars) et des fournitures d'entretien (36 000 dollars). **En ce qui concerne les ressources demandées pour améliorer la sécurité, le Comité estime que la Mission et le Siège devraient se concerter de près au sujet des améliorations à apporter au dispositif de sécurité et de l'application des normes minimales de sécurité opérationnelle.**

39. Quand il a examiné le projet de budget, le Comité consultatif est parvenu à la conclusion qu'il n'avait pas été suffisamment tenu compte du fait qu'au cours de l'exercice 2004/05, la MANUTO se déferait progressivement de son matériel, tel que groupes électrogènes, véhicules, matériel de transmission, matériel informatique et autre, et mettrait fin à des contrats de location de locaux et de matériel, ce qui devrait se traduire par une réduction des besoins au titre des pièces de rechange, des carburants et lubrifiants, des charges (eau, gaz, électricité), des assurances, des loyers, etc. **Le Comité ne recommande pas de réductions précises à cette rubrique, mais compte que le rapport sur l'exécution du budget de 2004/05 fera apparaître des économies liées au fait que la Mission aura progressivement**

liquidé du matériel et mis fin à des contrats de location de locaux et de matériel.

Liquidation des avoirs

40. Dans sa résolution 58/260 A du 23 décembre 2003, l'Assemblée générale a approuvé le don au Gouvernement du Timor-Leste d'avoirs d'une valeur d'inventaire maximale de 35,3 millions de dollars au 30 juin 2003. Le Comité a été informé, à sa demande, que des articles avaient été rayés de la liste des avoirs à donner, et ce pour diverses raisons, telles qu'accidents, pertes ou défaillances, ou transfert à une autre mission. La valeur d'inventaire des articles avait donc été ramenée à 33,6 millions de dollars. Du matériel ayant une valeur d'inventaire de 7,9 millions de dollars avait déjà été donné; la procédure était pratiquement achevée pour une autre série d'articles ayant une valeur d'inventaire de 4 millions de dollars. Le Comité a aussi été informé que les articles donnés comprenaient 267 climatiseurs, 1 633 radios, 548 ordinateurs de bureau et écrans, 415 imprimantes, 75 groupes électrogènes, 152 blocs sanitaires et 130 véhicules légers. **Le Comité compte que la Mission fera preuve de diligence et d'efficacité pour transférer ses avoirs conformément aux dispositions de la résolution 58/260 A de l'Assemblée générale et recensera promptement les articles supplémentaires qu'il serait le plus efficace de liquider en en faisant don au Gouvernement du Timor-Leste.**

Observations et recommandations diverses

41. **Le Comité souligne l'importance de la collaboration et de l'interaction entre les organismes qui œuvrent au renforcement des capacités au Timor-Leste.** À cet égard, il appelle l'attention des représentants des organismes, fonds et programmes des Nations Unies sur la section III.B (« Rôle du système des Nations Unies ») du rapport que le Secrétaire général a présenté au Conseil de sécurité (S/2004/333, par. 59 à 63) et sur le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Évaluation de la réaction du système des Nations Unies au Timor oriental : coordination et efficacité » (A/58/85-E/2003/80).

IV. Conclusions du Comité consultatif

42. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre au sujet du financement de la MANUTO pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2002 au 30 juin 2003 sont indiquées au paragraphe 23 du rapport sur l'exécution du budget (A/58/636). **Le Comité recommande à l'Assemblée générale de se prononcer sur l'affectation du solde inutilisé d'un montant brut de 4 058 900 dollars qui se rapporte à l'exercice allant du 1^{er} juillet 2002 au 30 juin 2003, ainsi que sur l'affectation du montant de 10 525 000 dollars qui correspond aux autres recettes et ajustements de l'exercice clos le 30 juin 2003.**

43. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre au sujet du financement de la MANUTO pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 sont indiquées au paragraphe 38 du projet de budget (A/59/290). **Compte tenu des observations qui figurent dans le présent rapport, le Comité consultatif recommande que le montant estimatif des dépenses soit ramené de 85 333 400 dollars à 85 153 700 dollars.**

Documentation

- Rapport sur l'exécution du budget de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2002 au 30 juin 2003 (A/58/636)
- Projet de budget de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 (A/59/290)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le financement de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (A/57/772/Add.11)
- Résolutions 56/296, 57/327 et 58/260 de l'Assemblée générale sur le financement de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental
- Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (S/2004/333)
- Résolutions 1410 (2002), 1473 (2003), 1480 (2003) et 1543 (2004) du Conseil de sécurité
- Rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Évaluation de la réaction du système des Nations Unies au Timor oriental : coordination et efficacité » (A/58/85-E/2003/80)

Annexe I

Information relative aux ressources supplémentaires consacrées aux transports terrestres au cours de l'exercice 2002/03

Des ressources supplémentaires ont dû être consacrées aux transports terrestres pour les raisons suivantes :

a) Centres d'approvisionnement en carburant. À l'occasion du retrait de l'escadron logistique australien en juin 2002, l'unité qui s'occupait des centres d'approvisionnement en carburant a également été retirée de façon imprévue et la MANUTO a donc dû confier les tâches correspondantes, pour lesquelles il n'était pas prévu de crédits, à un fournisseur extérieur, en sus des services de livraison et de distribution du carburant;

b) Un fournisseur ayant fait faillite, il a fallu conclure un nouveau contrat pour la livraison de tous les carburants. Or, les conditions du nouveau contrat étaient moins intéressantes que celles du premier;

c) Le prix moyen du carburant, budgétisé à 30 cents le litre, est passé à 36 cents le litre;

d) Le Groupe japonais du génie qui a remplacé les contingents bangladais et pakistanais au début 2002 a pris en charge des activités et une zone géographique bien plus importantes que celles que couvraient ses prédécesseurs, et la consommation de carburant pour les travaux de génie et de remise en état de l'infrastructure a été nettement plus élevée que prévu (on estime que le Groupe japonais du génie a utilisé chaque mois 150 000 litres de carburant de plus que ses prédécesseurs réunis);

e) Des factures ayant été reçues en retard, des dépenses relatives à du carburant consommé au cours de l'exercice précédent ont été inscrites dans les comptes de l'exercice 2002/03.

Annexe II

Composition du Groupe d'appui civil pour l'exercice 2004/05

<i>Domaine d'appui</i>	<i>Titre</i>	<i>Classe</i>	<i>Effectif proposé</i>
Président	Conseiller auprès du Conseil supérieur de défense et de sécurité	P-5	1
Président	Conseiller auprès du Conseil d'État	P-5	1
Parlement	Conseiller juridique	P-4	2
Tribunaux	Mentor des juges de la Cour d'appel	P-5	3
Tribunaux	Mentor des juges des tribunaux de district	P-4	4
Tribunaux	Mentor des greffiers	P-3	2
Procureur général	Conseiller en matière de crimes spéciaux et de criminalité organisée	P-4	1
Procureur général	Conseiller du Procureur général	P-4	1
Procureur général	Conseiller en matière de poursuites relatives aux crimes ordinaires	P-4	1
Conseil des ministres	Conseiller juridique	P-4	2
Premier Ministre	Conseiller pour les droits de l'homme	P-4	1
Premier Ministre	Conseiller juridique	P-4	1
Banques	Conseiller pour les questions bancaires	P-5	2
Finance	Conseiller en matière de planification	P-5	1
Finance	Conseiller principal en matière de douanes	P-5	1
Finance	Conseiller en matière de trésorerie	P-5	1
Finance	Conseiller en matière de planification budgétaire	P-5	1
Finance	Conseiller juridique	P-4	1
Finance	Conseiller du Commissaire	P-4	1
Finance	Conseiller fiscal et juridique	P-4	1
Finance	Conseiller en matière de douanes	P-4	1
Finance	Conseiller en matière d'exécution budgétaire	P-4	1
Finance	Conseiller en matière de comptabilité et de paiements	P-4	1
Finance	Conseiller en gestion des dettes et des avoirs	P-4	1
Finance	Conseiller en matière d'audit interne	P-4	1
Finance	Conseiller en matière de paie	P-4	1
Finance	Conseiller en gestion des marchés	P-4	1
Finance	Conseiller en ressources humaines	P-3	1
Finance	Conseiller en gestion des réseaux	P-3	1
Finance	Conseiller en gestion des réseaux	P-2	1
Justice	Conseiller juridique principal	P-5	1
Justice	Conseiller en matière d'aide juridictionnelle	P-4	1
Justice	Conseiller en matière pénitentiaire	P-3	1

<i>Domaine d'appui</i>	<i>Titre</i>	<i>Classe</i>	<i>Effectif proposé</i>
Administration de l'État	Conseiller en matière d'administration locale	P-4	1
Administration de l'État	Conseiller en matière d'administration publique	P-3	1
Transports	Conseiller en matière d'aviation civile	P-5	1
Transports	Conseiller en matière portuaire et aéroportuaire	P-4	1
Développement	Conseiller en matière administrative et financière	P-3	1
Commerce	Conseiller en développement industriel	P-3	1
Inspecteur général	Conseiller de l'Inspecteur général	P-4	1
Inspecteur général	Conseiller de l'Inspecteur général	P-3	1
Enseignement	Conseiller en matière d'enseignement	P-5	1
Enseignement	Conseiller en matière administrative et financière	P-3	1
Santé	Conseiller en matière de santé	P-5	1
Défense	Conseiller en matière de défense	P-4	1
Affaires étrangères	Conseiller juridique	P-4	1
Affaires intérieures	Conseiller en matière de sécurité intérieure	P-4	1
Affaires intérieures	Conseiller en matière de renforcement des institutions	P-4	1
Affaires intérieures	Conseiller en matière administrative et financière	P-3	1
Total			58